



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2011

COMPTE RENDU DES DEBATS

Etaient présents : MM. Pierre JUNGES. Daniel DURAND. Laurence RIGUET. Gérard MANCEAU. Solange COURTOIS. Gérard MIRAND. Nathalie FABBRI. Jacques GAILLARD. Sylvette PITAULT. Nadine LEROYER. Christophe PITAULT. Cyrille MOLESINI. Cécile BOUDSOCQ. Benoît BARANGER. Yannis HOUX. Didier LEMAIRE. Mariannick RIPAUD. Nadine SAILLET. Michèle DURAND

Absents excusés avec procuration :

Madame Chantal JEANDROT à Madame Michèle DURAND, procuration valable pour les points I – II – III IV et V

Monsieur Jacques PIEDOUE à Madame Sylvette PITAULT

Madame Corinne BLANC à Madame Solange COURTOIS

Madame Catherine TENDRON à Madame Laurence RIGUET procuration valable pour les points I – II – III – IV et V

Madame Françoise HEYDON à Madame Mariannick RIPAUD

Monsieur Daniel LE PICHON à Monsieur Didier LEMAIRE

Monsieur Claude GODIN à Madame Nadine SAILLET

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille MOLESINI

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Daniel LE MOAL, conseiller municipal, décédé le 25 mai 2011.

ORDRE DU JOUR

Mademoiselle Sandrine BOILEAU, étudiante en licence professionnelle « génie de l'Environnement et du Développement Durable » à l'IUT de CAEN, accueillie en qualité de stagiaire à la mairie de BOURGUEIL du 21 février au 27 mai 2011 est invitée par Monsieur le Maire à présenter ses travaux.

Mademoiselle BOILEAU a été chargée d'étudier les pratiques de la mairie de BOURGUEIL et de ses services au regard du développement durable. Mademoiselle BOILEAU a présenté le diagnostic qu'elle a

établi, elle était accompagnée de Madame NICOLAS du PNR. A la mairie de BOURGUEIL, Mademoiselle BOILEAU était tutorée par M. BARANGER et M. MIRAND.

Madame NICOLAS précise que le travail effectué par Mademoiselle BOILEAU est de qualité et doit servir à la collectivité. Monsieur le Maire remercie Mademoiselle pour cette présentation et pour le travail accompli au sein de la collectivité. Le document présenté par Mademoiselle BOILEAU est mis à disposition dans le bureau des adjoints, il doit être consulté sur place.

Monsieur le Maire

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUIN 2011

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'adoption du compte rendu de la séance du 7 juin 2011.

 *le compte rendu est adopté à l'unanimité par 26 voix*

II – CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL LOGIPOL+

Monsieur le Maire informe ses collègues que la commune vient d'acquérir un logiciel de gestion des actes de police municipale, développé par la Société AGELIG, pour un montant de 2.109,74 € T.T.C.

Un contrat de maintenance doit être passé avec la Société AGELID (20, rue de l'Eglise - 76 220 ERNEMONT-LA-VILLETTE).

Ce contrat prend effet à compter du 28 mars 2011.

La redevance annuelle doit être payée d'avance pour les 12 mois suivants.

Les tarifs de la redevance annuelle comprenant le pack support Hotline et la mise à jour sont les suivants :

- ⇒ Licence multiposte : 150 € H.T., soit 179.40 € T.T.C.
- ⇒ Installation par poste du logiciel Timbre Amende : 2 * 71 € H.T. soit 142 € H.T., 169.84 € T.T.C.
- ⇒ Pour une année, le coût total s'élève à 292 € H.T. soit 349.24 € T.T.C..

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- ***APPROUVER les termes du contrat de maintenance du logiciel ;***
- ***AUTORISER le Maire à signer ledit contrat ;***
- ***IMPUTER la dépense correspondante à l'article 6156 (« Maintenance ») du budget de la commune (exercice 2011).***

 Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 26 voix.

RAPPORTEUR : Laurence RIGUET

III - FESTIVAL DU CINEMA - Versement d'une subvention aux cinémas de Bourgueil

Le rapporteur rappelle que le 15 février 2011, une convention tripartite a été signée entre la Ville de Bourgueil, le cinéma de l'Amicale et le Cinéma de l'Abbaye sur le partenariat à mettre en place pour l'organisation du festival du cinéma du 25 au 27 février 2011.

Conformément à l'article 4 de ladite convention, la ville de Bourgueil s'est engagée à verser une subvention à chaque cinéma pour couvrir les charges financières liées à cette manifestation (distributeurs, taxes spéciales et SACEM). Cette subvention est versée sur présentation de justificatifs.

Après avoir fait le bilan financier et en concertation avec les cinémas,

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

✚ **ATTRIBUER** une subvention :

- *à l'Association de l'Amicale des Anciens Élèves de l'École Publique - cinéma de l'Amicale : 370.86 €*
- *à l'Association de l'Abbaye - cinéma de l'Abbaye : 375.30 €*

✚ **INSCRIRE** la dépense à l'article 6574 du budget de la commune - exercice 2011.

Madame Nadine SAILLET interroge **Madame RIGUET** sur le nombre de pass vendus, **Madame RIGUET** précise que le chiffre exact sera mentionné dans le compte rendu.

- Cinéma de l'Amicale : 11 pass
- Cinéma de l'Abbaye : 30 pass

 Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 26 voix.

IV - FESTIVAL DU CINEMA - Encaissement des recettes

Le rapporteur rappelle que le 15 février 2011, une convention tripartite a été signée entre la Ville de Bourgueil, le cinéma de l'Amicale et le Cinéma de l'Abbaye sur le partenariat à mettre en place pour l'organisation du festival du cinéma du 25 au 27 février 2011.

Conformément aux dispositions de l'article 4 de ladite convention, la billetterie était assurée par chacun des cinémas, les recettes sont reversées à raison de 50% de leur montant à la ville de Bourgueil.

Après avoir fait le bilan financier et en concertation avec les cinémas,

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

✧ *ENCAISSER les recettes suivantes versées par :*

- *L'Association de l'Amicale des Anciens Élèves de l'École Publique - cinéma de l'Amicale : 265.35 €*
- *L'Association de l'Abbaye - cinéma de l'Abbaye : 458.90 €*

✧ *INSCRIRE les recettes à l'article 7718 pour l'encaissement des recettes du Cinéma de l'Amicale et l'article 7788 pour l'encaissement des recettes du Cinéma de l'Abbaye du budget de la commune - exercice 2011.*

Madame RIGUET est dans l'attente de l'estimation de ces tableaux par le Musée des Beaux Arts. Une manifestation sera organisée pour présenter ces deux tableaux à la population.

✧ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 26 voix.*

V - RESTITUTION A LA COMMUNE DE BOURGUEIL DES ŒUVRES EN DEPOT AU MUSEE DES BEAUX ARTS DE TOURS

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que la commune de BOURGUEIL a repris possession de deux tableaux déposés au Musée des Beaux Arts de TOURS depuis 1974 et 1975, qui étaient autrefois entreposés dans la sacristie de l'église.

Il s'agit de peintures huile sur toile :

- ✧ « Adoration des Mages » - anonyme du 17^{ème} siècle d'après Claude VIGNON
- ✧ « Les Noces de Cana » - anonyme du 17^{ème} siècle d'après Luca GIORDANO

Le Musée des Beaux Arts a demandé à ce que l'assemblée municipale prenne acte de la restitution de ces deux tableaux.

Madame RIGUET est dans l'attente de l'estimation de ces tableaux par le Musée des Beaux Arts. Une manifestation sera organisée pour présenter ces deux tableaux à la population.

✧ *L'assemblée municipale prend acte de la restitution des deux tableaux.*

VI - FETE DE LA MUSIQUE - Contrat de cession

Le rapporteur informe les membres du conseil municipal que, dans le cadre de la fête de la musique, Les Plays Mobiles donneront une animation musicale sur le marché de Bourgueil le mardi 21 juin 2011 de 9h00 à 13h00.

Conformément à l'article 2 dudit contrat, la ville de Bourgueil s'engage à verser au producteur la somme de 800 € TTC.

Dans le cadre de cette représentation, Madame RIGUET a présenté le projet de contrat établi entre la Ville de Bourgueil et Les Plays Mobiles, représentés par Melle THEBAULT pour le compte d'Eclectique Music Diffusion 19, rue du Port 37140 La Chapelle sur Loire.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- *APPROUVER les termes du contrat ;*
- *AUTORISER le Maire à signer ledit contrat ;*
- *Les crédits sont ouverts à l'article 62321 du budget de la commune.*

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 26 voix.*

RAPPORTEUR : Gérard MANCEAU

VII - BUDGET ASSAINISSEMENT – Décision modificative n° 1

Le rapporteur informe ses collègues que des réajustements de crédits doivent être opérés, et il s'avère nécessaire de bien vouloir approuver la décision modificative budgétaire n° 1 suivante :

SECTION D'EXPLOITATION						
DEPENSES D'EXPLOITATION					MONTANT	
Chapitre	Article	Op°	F°	Libellé	-	+
014	706129	-	-	Reversement redev. modernisat° des rés. de collecte		210,00 €
011	6066	-	-	Carburants		1 500,00 €
022	022	-	-	Dépenses imprévues	1 710,00 €	
TOTAL					1 710,00 €	1 710,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					MONTANT	
Chapitre	Article	Op°	F°	Libellé	-	+
20	205	-	-	Logiciel	11 000,00 €	
21	2183	-	-	Matériel informatique	1 500,00 €	
23	2315	49	-	Poste de relèvement de St Nicolas		100,00 €
20	205	50	-	Logiciel		11 000,00 €
21	2183	50	-	Matériel informatique		1 500,00 €
020	020	-	-	Dépenses imprévues	100,00 €	
TOTAL					12 600,00 €	12 600,00 €

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 26 voix.*

RAPPORTEUR : Nathalie FABBRI

VIII - RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL « Edmond Rossignol » - Révision des tarifs

Le rapporteur informe les membres du conseil qu'une augmentation du prix des repas servis au restaurant municipal est à prévoir à compter du 1^{er} septembre 2011.

↳ au 1^{er} janvier 2010, le prestataire RESTORIA fournit le repas au prix de 2,403 € TTC, auquel s'ajoute le pain ordinaire : 0.80 € TTC soit 0,14 € TTC la portion, cette prestation est assurée par un boulanger de Bourgueil.

↳ le restaurant scolaire accueille depuis la rentrée 2010 environ 254 enfants - 83 de l'école maternelle, dont 14 enfants sont hors commune et 171 de l'école primaire dont 47 hors commune.

↳ 12 agents sont affectés au restaurant scolaire - 4 à la cuisine et à l'entretien - 7 à la surveillance (+ATSEM pour la maternelle) - 1 gestionnaire - en 2010, les frais de personnel s'élevaient à 144 468.35 €.

↳ Le coût de revient d'un repas au restaurant scolaire en 2010 s'élève à 6,96 €.

La commission des affaires scolaires, réunie le 17 mai 2011 propose :

- Le maintien d'une tarification, commune de Bourgueil et hors commune,
- Le maintien d'une tarification unique hors commune enfants de maternelle et enfants de primaire
- Une augmentation de 2% des tarifs repas enfants de Bourgueil,
- Une augmentation de 2.78% des tarifs repas enfants hors commune
- Une augmentation de 2.5 % des tarifs adultes.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les points suivants :

🚩 **FIXER** comme suit les tarifs du restaurant scolaire, applicables au 1^{er} septembre 2011 :

LIBELLE	Tarifs à compter du 1/09/2011	Pour mémoire Tarifs de l'année scolaire précédente
Elèves de l'Ecole Maternelle	2.50 €	2.45 €
Elèves de l'Ecole Maternelle hors commune	3.80 €	3.70 €
Elève de l'Ecole Primaire	2.60 €	2.55 €
Elèves de l'Ecole Primaire hors commune	3.80 €	3.70 €
Adultes	4.20 €	4.10 €

✚ *INSCRIRE la recette correspondante à l'article 70671 du budget de la commune.*

✚ *Adoption par l'assemblée à la majorité, par 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS.*

IX - RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL « Edmond Rossignol » - Règlements intérieurs

Le rapporteur informe ses collègues que la commission « Restaurant Scolaire » propose à compter de la rentrée scolaire 2011-2012 d'apporter quelques modifications aux règlements intérieurs « parents » et « adultes » du restaurant scolaire municipal Edmond Rossignol.

Madame FABBRI a présenté les modifications apportées aux règlements intérieurs de cette structure.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur :

✚ *L'approbation des règlements intérieurs « parents » et « adultes » du Restaurant Scolaire Municipal Edmond Rossignol.*

✚ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 26 voix.*

X - AFFILIATION AUPRES DU CENTRE DE REGLEMENT DES CHEQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CRCESU) - Adoption du ticket CESU pour l'accueil de loisirs enfants (- de 6 ans)

La loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale a créé le Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.).

Le C.E.S.U. permet à un particulier de régler tout ou partie du montant des prestations des services fournis par un organisme agréé.

Les prestations effectuées par l'accueil de loisirs « enfants » correspondent au champ d'application du C.E.S.U.

Le C.E.S.U. constitue ainsi un moyen de paiement au même titre qu'un chèque vacances.

Le rapporteur porte à la connaissance de l'assemblée que, suite à une demande des usagers de l'accueil de loisirs « enfants » de s'acquitter des frais de garde de leurs enfants avec les tickets C.E.S.U., *il propose :*

- *D'ACCEPTER ce mode de paiement pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs « enfants » à compter du 1^{er} septembre 2011.*
- *DE SIGNER le contrat d'affiliation correspondant.*

✚ *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 26 voix.*

XI - COMITE DE JUMELAGE BOURGUEIL/BREGANZE - Remboursement d'une somme

Madame Françoise HEYDON, Présidente du Comité de Jumelage ne participe pas au vote.

Le rapporteur informe ses collègues que, dans le cadre du 10^{ème} anniversaire du jumelage Bréganzé/Bourgueil organisé les 29 et 30 avril 2011, le Comité de Jumelage et la Ville de Bourgueil ont offert un cadeau.

Le comité de jumelage a réglé en totalité cette dépense pour un montant de 220,00 €. La commune est redevable de 50 % soit 110,00 €.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- *REMBOURSER au comité de jumelage Bourgueil/Bréganzé les frais à hauteur de 50 % soit 110,00 € ;*
- *IMPUTER la dépense correspondante à l'article 6574 (« Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ») du budget de la commune (exercice 2011).*

 *Adoption par l'assemblée par 25 voix.*

XII - SERVICE JEUNESSE - Accueil de loisirs « enfants » - Convention d'utilisation de la base de loisirs de la commune de Braslou

Le rapporteur informe ses collègues que l'accueil de loisirs «enfants » organisera deux séjours courts à la base de loisirs de la commune de Braslou (37120). Le premier aura lieu du 4 au 8 juillet et le second du 11 au 13 juillet. L'accueil de loisirs « enfants » installera son campement du 2 au 16 juillet et sera amené à utiliser les structures existantes (sanitaires, vestiaires, local de replis,...).

Par conséquent, une convention sera établie entre les deux parties pour définir les modalités d'installation du matériel de camping et d'utilisation des structures existantes.

L'assemblée municipale est appelée à délibérer sur les points suivants :

- *APPROUVER les termes de la convention établie avec la base de loisirs de la commune de Braslou (37120) ;*
- *AUTORISER le Maire à signer ladite convention.*

 *Adoption par l'assemblée à l'unanimité par 26 voix.*

XIII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

CONSEILS MUNICIPAUX

- 17 juin 2011 à 19h30 : désignation des délégués aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011 à 20 h 00 la séance se poursuivra par l'examen du schéma départemental de coopération intercommunale.
- Prochain conseil municipal : 05 juillet 2011.
- Pas de conseil municipal en août 2011.

IMPLANTATION D'UNE ZONE D'HABITATIONS

- Une réunion publique a eu lieu le mardi 31 mai 2011 à 19 heures dans la salle des fêtes en présence d'un cabinet d'architectes qui a proposé plusieurs solutions sur l'implantation d'une zone d'habitations dans le quartier des Coursannes.

DECISIONS

N° de décision	MARCHES	ATTRIBUTAIRE	ADRESSE	Montant marché H.T en €	Montant marché TTC en €
Décision N°2011/09	FOURNITURE ET LIVRAISON DE SABLE AU CAMPING	ST GEORGES GRANULATS	LA BALLASTIERE – 37705 ST PIERRE DES CORPS	9 390.00 €	11 230.44 €

MANIFESTATIONS

➤ Dimanche 12 juin

10ème randonnée VTT et marche "la Pente et Côte"

Parcours marche de 8 à 25 km, parcours VTT de 30 à 140 km. Inscription préalable pour les parcours avec option repas à l'arrivée avant le 6 juin 2011.

Accueil à partir de 6h45 sur le parking Hyper U, départ à partir de 8h pour les raiders

Contacts :

Dominique CORNET 02 47 97 71 08 bourgueil.vtt@laposte.net

Thierry GASNIER 02 47 97 31 79 tgasnier3@wanadoo.fr

Bulletin d'inscription sur www.bourgueilvtt37.fr

➤ Samedi 18 juin, 19h et dimanche 19 juin, 15h à la patinoire

Gala du patinage "les comédies musicales".

➤ Samedi 18 juin à 11 h

Commémoration du 71^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin 1940 - Rassemblement devant la stèle «avenue du Général de Gaulle».

➤ **Dimanche 19 juin**

Bourse d'échanges et rassemblement de véhicules anciens - autos, motos et utilitaires
Parking réservé pour les véhicules anciens et les motos /buvette et restauration sur place.
Organisés par l'Association Kicks et Chromes Bourgueillois sur les parkings du parc des loisirs Capitaine. Entrée libre.

➤ **Dimanche 19 juin**

Grand prix de Bourgueil organisé par l'Amicale Cycliste Bourgueillois.

➤ **Mardi 21 juin**

Fête de la musique sur le marché.

➤ **Mercredi 22 juin**

Collecte du don du sang de 14h à 19h à la salle des fêtes.

➤ **Samedi 25 juin**

Feu de la Saint Jean proposé par le Comité des Fêtes au Parc des Loisirs « Capitaine ».

➤ **Samedi 25 juin à 20h30 à l'Eglise**

Concert de la chorale Josquin des Près de Poitiers, formée de solistes, d'un chœur mixte et d'un orchestre.

Entrée 15€ et 12€ pour les enfants et les étudiants.

➤ **Dimanche 3 juillet**

Journée des artisans organisée par l'Association Culturelle du Pays de Bourgueil.

➤ **Du 1^{er} juillet au 6 septembre**

Fermeture estivale de la patinoire.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire

- **Elections sénatoriales** : le 17 juin 2011, le conseil municipal devra élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants pour le collège électoral des élections sénatoriales. Monsieur FILLEUL, maire de MONTLOUIS sur LOIRE et M. Jean GERMAIN, Maire de TOURS organisent une réunion à la communauté de communes du Pays de BOURGUEIL le mercredi 15 juin à 20h30.
- **Cité des Coursannes** : Une trentaine de riverains de la cité était présente, quelques riverains ont émis des réticences au projet de la municipalité. D'après les réflexions, c'est la densité qui pose problème, les dires des riverains peuvent laisser supposer un sentiment d'isolement des nouveaux arrivants. Il est demandé à Val Touraine Habitat de présenter un projet arrêté à 15 logements. **Madame Nadine SAILLET** souligne que si la densité est moindre, le projet sera mieux accepté par la population.

Monsieur Daniel DURAND

- Les travaux de sablage du plan d'eau ont débutés par l'aménagement de la plage. Ceux concernant la partie baignade ont été reportés compte tenu du niveau d'eau qui est très bas.
- L'installation de la WIFI est en cours.
- **Monsieur le Maire** souligne qu'il a reçu une délégation des viticulteurs du Bourgueillois qui souhaitent venir présenter leurs produits aux campeurs.

Madame Laurence RIGUET

- Des panneaux d'information événementiels sont préparés par le centre technique municipal. Ils seront installés à l'entrée de ville côté Hyper U, Marcé et Croix Rouge.
- Les travaux de la salle d'activités musicales se poursuivent.

Madame Solange COURTOIS

- Les travaux de la rue de la Villatte et de la piste cyclable sont en cours de finition, au prochain conseil, si tout va bien, la réception des travaux devrait être annoncée.

Monsieur Gérard MIRAND

- A fait une démarche auprès de la Chambre d'Agriculture pour proposer aux agriculteurs le fauchage des bords de route et de parcelles appartenant à la commune. A ce jour, aucun agriculteur ne s'est manifesté.
- Le Pays du Chinonais s'engage dans une démarche d'Agenda 21 et a sollicité les communes pour remplir un questionnaire. Les élus souhaitant participer à remplir ce questionnaire sont invités le mercredi 15 juin de 14 heures à 15 h 30, la date de retour du questionnaire est fixée au 17 juin.

Madame Nathalie FABBRI

- Les enfants de l'accueil de loisirs participent à un atelier « boule de fort », devant la satisfaction des enfants, cette activité sera reconduite.
- Les inscriptions de l'accueil de loisirs du mercredi à partir de la rentrée de septembre débiteront le 9 juin ; les inscriptions pour l'été ont eu lieu, le nombre d'enfants inscrits s'échelonne entre 100 et 118 enfants par semaine.
- Le 15 juin aura lieu la journée de fin de saison en partenariat avec le centre de Pontourny.
- La commission jeunesse se réunira le jeudi 16 juin à 14 h 30.
- La CAF (caisse d'allocations familiales) effectuera un contrôle sur les activités Ados le jeudi 23 juin en mairie.
- Le 16 juin aura lieu une réunion sur le bilan du carnaval 2011 et sur le programme 2012.

Madame Chantal JEANDROT

- Une rencontre aura lieu aux Jardins Communaux entre les Jardiniers, les conseillers municipaux et les membres du CCAS le jeudi 23 juin à 18 heures autour d'un verre de l'amitié.

Monsieur Didier LEMAIRE

- Demande quelle est la périodicité des passages du camion qui est chargé du nettoyage des rues. Monsieur HAPPE apporte les précisions suivantes : tous les mois sauf au mois d'août, il n'y a pas de changement d'itinéraire, il peut arriver que des passages ne soient pas faits car le camion n'a pu y accéder (travaux, véhicules mal stationnés...)

Monsieur Benoît BARANGER

- Fera le bilan de la fête de la Nature au prochain conseil municipal. C'était une belle fête dans un cadre très agréable. Ce type d'évènement est à reconduire. Une réunion sera programmée fin juin pour décider du thème de la fête 2012 et permettre ainsi aux écoles d'inscrire cette fête à leur programme pour qu'elles puissent y participer.

Monsieur Cyrille MOLÉSINI

- Félicite M. BARANGER pour la fête de la nature. Il confirme que cette fête a rencontré un réel succès auprès des exposants qui ont apprécié le lieu et la qualité de l'accueil.

Monsieur Christophe PITAULT

- Félicite les vignerons du Bourgueillois, les eaux traitées par la lagune servent à irriguer les 5 ha de céréales qui sont situés à proximité de cette lagune.

Madame Catherine TENDRON

- Etait présente au conseil d'école de maternelle ce soir même, Madame BRAULT, directrice de l'école maternelle de SAVIGNY en VERON sera la nouvelle directrice à la rentrée de septembre.

L'ordre du jour étant épuisé et après avoir procédé à un tour de table, la séance est levée à 22 heures 15.

Fait à Bourgueil, le 16 juin 2011

Le Maire, Conseiller Général

Pierre JUNGES